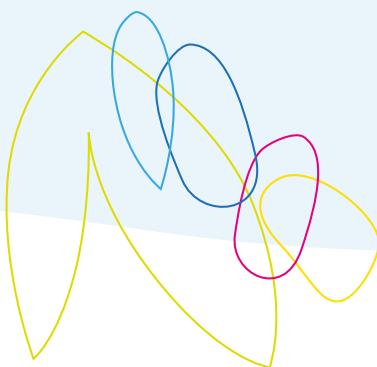


**FOCUS**  
**INFORMATION POUR LES PROFESSIONNEL·LES**  
Update janvier 2026

# Ressources pour une vie à domicile







Ce Focus a pour but de donner une vision globale des ressources existantes pour une vie à domicile en adéquation avec les souhaits de la personne.  
Pour tout profil de bénéficiaire, à partir de 18 ans.

Les ressources évoquées sont principalement celles qui se déplacent au domicile des bénéficiaires ne pouvant plus sortir de chez eux·elles.  
Il est important de rappeler ici que la temporalité de réponse et les modalités d'accès sont variables, selon les structures et leurs moyens.

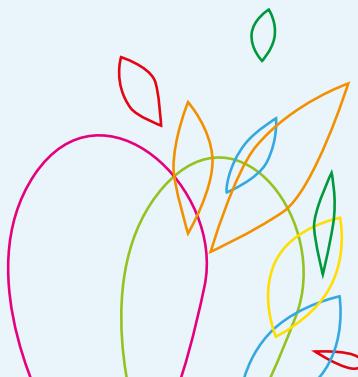


Chaque ressource présentée dans ce Focus fait l'objet d'une ou plusieurs fiches sur le site de Bruxelles Social

**Les ressources en lien avec ces chapitres** sont présentées sous forme de QR codes tout au long du focus pour la version papier ou sous forme de liens numériques listés à la fin de ce focus pour la version numérique.



## TABLE DES MATIÈRES



<b>1. ELEMENTS DE CONTEXTE</b>	<i>p 06</i>
<b>2. RESSOURCES</b>	<i>p 08</i>
<b>2.1. LES SOINS</b>	
Médecine générale ; soins infirmiers ; kinésithérapie ; soins dentaires ; ergothérapie ; soins psychologiques ; équipes mobiles de santé mentale ; services de santé mentale ; soins pour personnes précarisées ; location de matériel ; livraison de médicaments ; hospitalisation à domicile ; soins palliatifs à domicile	
<b>2.2. SOCIAL</b>	
Aide sociale générale publique ; aide sociale générale privée tout public ; médiation de dettes ; microcrédit ; aide juridique de première ligne ; barrière linguistique et médiation interculturelle	
<b>2.3. AIDE A LA VIE QUOTIDIENNE</b>	
Accompagnement à la vie journalière ; garde à domicile ; visites programmées de nuit ; senior-sitting ; vie affective ; relationnelle et sexuelle	
<b>2.4. COORDINATION</b>	
Centres de coordination d'aide et de soins ; Case manager ; organisateur de concertation ; maisons médicales	
<b>2.5. ALIMENTATION</b>	
Courses alimentaires, livraison de repas	
<b>3. BRUXELLES SOCIAL, LA CARTE SOCIALE DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE</b>	<i>p 35</i>
<b>4. POUR ALLER PLUS LOIN</b>	<i>p 40</i>

**Les ressources en lien avec ces chapitres** sont présentées sous forme de QR codes tout au long du focus pour la version papier ou sous forme de liens numériques listés à la fin de ce focus pour la version numérique.

## 1.

### ELEMENTS DE CONTEXTE

Quelques constats s'imposent.

La population bruxelloise vieillit. En 2025, 13,1%<sup>1</sup> de celle-ci était âgée de 65 ans et plus. Ce mouvement ne fera que s'accroître dans les prochaines années, entraînant une augmentation de la population en situation de vulnérabilité et à risque de perte d'autonomie. Un risque d'autant plus grand que la majeure partie des personnes concernées vivent seules<sup>2</sup>.

Dans le même temps, on assiste à un accroissement de la précarisation des conditions de vie (difficulté d'accès aux soins, d'accès au logement...) d'une partie des citoyens. Selon l'enquête SILC, en 2024, 18,3% de la population belge est exposée au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale et 6,2% de la population est confrontée à une privation matérielle et sociale sévère, c'est-à-dire qu'elle ne peut assumer certaines dépenses courantes (paiement de factures, remplacement de meubles usés, sorties régulières, etc.) jugées nécessaires pour mener un niveau de vie acceptable. La Région de Bruxelles-Capitale affiche les niveaux de pauvreté ou d'exclusion sociale les plus élevés. Or, la précarité augmente le risque d'être en mauvaise santé et, en conséquence, de devoir recourir aux services socio-sanitaires.

Sur un autre plan, de plus en plus de personnes, même dans un état de vulnérabilité physique et/ou psychique, désirent rester chez elles le plus longtemps possible.

Elles ne souhaitent pas vivre dans une institution ou une structure spécialisée qui ne répond plus aux besoins et envies actuels (pas assez d'adaptation aux différences culturelles, prix trop élevé, refus de vivre en collectivité...) tandis que les alternatives aux maisons de repos traditionnelles (habitats groupés...) sont encore peu développées.

Les séjours hospitaliers ont quant à eux tendance à se raccourcir, ce qui engendre une majoration du risque d'un retour à domicile prématuré avec des complexifications potentielles liées pour tout profil de bénéficiaire.

**On le voit, le maintien à domicile des personnes qui le souhaitent constitue un enjeu à la fois sociétal et politique de plus en plus prégnant.** Malheureusement, l'isolement constitue souvent un obstacle à celui-ci : sur la totalité des ménages vivant à Bruxelles, 47,1% ne comptent qu'une personne et 11,6% sont des familles monoparentales<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Source : Iweps, Indicateurs statistiques - Population des 65 ans et +, 01/09/25, <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/population-des-65-ans-et/>

<sup>2</sup> En 2022 : 29,6% des hommes âgés de 80 ans et plus et 55,2% des femmes âgées de 80 ans et plus

Source des données : IBSA & Statbel (Registre national) ; Calculs : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles

<sup>3</sup> Source: STATBEL, Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, 01/10/2025, <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/pauvrete-et-conditions-de-vie/risque-de-pauvrete-ou-d-exclusion-sociale>

<sup>4</sup> Source : STATBEL, Ménages, 12/06/2025, <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/structure-de-la-population/menages>

La prise en charge d'une personne à son domicile implique à la fois son consentement et le respect de l'approche "Goal Oriented Care"<sup>5</sup> (GOC) afin de garantir que toute intervention sera en conformité avec ses objectifs de vie et ses besoins.

Une prise en charge globale des aspects psycho-socio-sanitaires s'avère donc nécessaire non seulement pour correspondre à cette approche mais aussi pour intervenir de manière préventive et non plus uniquement en réponse à une urgence. De nombreuses situations deviennent en effet inextricables et nécessitent une institutionnalisation parce que personne n'a anticipé et/ou fait appel aux ressources adéquates pour assurer un maintien à domicile dans des conditions sereines et sécuritaires.

De nombreux supports (répertoires, brochures...) recensent les ressources existantes mais ils ciblent souvent un public particulier ou utilise une porte d'entrée spécifique (ex : via la commune, une initiative locale). De plus, les services/remboursements ne seront pas forcément les mêmes selon le recours au système francophone ou néerlandophone.

Dans ce contexte, il arrive que les professionnel·les soient à court de moyens pour accompagner efficacement leurs bénéficiaires. Ce Focus vise dès lors à leur apporter des pistes de solution(s).



**Voir notre Focus**

"Accessibilité financière aux soins – assurance maladie obligatoire" [ici](#).

<sup>5</sup> ASCOP Francophonie : [www.ascop-francophonie.org](http://www.ascop-francophonie.org). VIVEL: [www.vivel.be/thema/doelgerichtezorg](http://www.vivel.be/thema/doelgerichtezorg)

## 2. RESSOURCES

### 2.1. LES SOINS

Le volet « soins » des ressources évoquées ici concerne les prestations effectuées à domicile par des médecins généralistes, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychologues, dentistes, psychiatres etc. ainsi que les aides associées à ces soins (hospitalisation à domicile, location de matériel, etc.). Parmi ces professionnel·les, la plupart travaillent au sein de structures qui sont référencées sur le site de Bruxelles Social. Les prestataires indépendant·es, en revanche, ne le sont pas. On peut éventuellement les trouver via le répertoire proposé par certaines unions professionnelles.

#### 2.1.1 | Médecine générale

#### 2.1.2 | Soins infirmiers

#### 2.1.3 | Kinésithérapie

#### 2.1.4 | Soins dentaires

#### 2.1.5 | Ergothérapie

#### 2.1.6 | Soins psychologiques

#### 2.1.7 | Équipes mobiles de santé mentale

#### 2.1.8 | Soins pour personnes précarisées

#### 2.1.9 | Location de matériel

#### 2.1.10 | Livraison de médicaments

#### 2.1.11 | Hospitalisation à domicile

#### 2.1.12 | Soins palliatifs à domicile

#### 2.1.1 | Médecine générale

Le·la· médecin généraliste travaille soit dans son propre cabinet, soit au sein d'une structure (ex : maison médicale). Il·elle peut aussi effectuer des visites à domicile de ses bénéficiaires. Les tarifs et remboursements varient en fonction de la prestation et du conventionnement ou non du·de la prestataire.



Médecine globale  
et intégrée  
(maisons médicales)

Pour toute recherche de médecins généralistes :

→ la Fédération des associations des médecins généralistes de Bruxelles (FAMGB) : [www.famgb.be/fr/accueil](http://www.famgb.be/fr/accueil) ou **02 379 03 33**.

→ le Cercle des médecin généralistes néerlandophones de la Région de Bruxelles-Capitale « *Brussels Huisartsenkring* » : [www.bhak.be](http://www.bhak.be) ou **02 216 79 44**.

En cas d'urgence, un service public de garde est également disponible à Bruxelles : soit via un poste médical de garde (postes médicaux qui accueillent le·la patient·e en soirée ou les week-ends et jours fériés), soit par une garde mobile (médecin de garde qui se rend au domicile du·de la bénéficiaire en soirée ou les week-ends et jours fériés).

Ces consultations sont assurées au tarif conventionné par l'INAMI. Les postes médicaux de garde ou la garde mobile sont joignables au **02 201 22 22** ou au **1733**.



Services de garde à  
domicile de médecine  
générale

## 2.1.2 | Soins infirmiers

Les soins sont assurés la semaine et les week-ends. Selon le soin demandé, la prescription médicale devra parfois spécifier la nécessité d'une intervention à domicile.

La durée varie en fonction des besoins du·de la bénéficiaire.

Les infirmier·ères à domicile peuvent travailler en tant qu'indépendant·es, via les mutuelles ou via une structure spécifique (ex : centre de coordination d'aide et de soins, maison médicale).

Les tarifs et remboursements varient en fonction de la prestation et du conventionnement ou non du·de la prestataire.



Soins infirmiers  
à domicile

## 2.1.3 | Kinésithérapie

Le·la kinésithérapeute peut travailler dans son propre cabinet, à domicile ou dans une structure (ex : maison médicale, centre de coordination d'aide et de soins).

Certaines structures et mutuelles proposent des prestations de kinésithérapie à domicile.

Les tarifs et remboursements varient en fonction de la prestation et du conventionnement ou non du·de la prestataire. Une prescription médicale est nécessaire pour accéder aux séances de kinésithérapie et à leur remboursement par la mutuelle.



Kinésithérapie  
à domicile

## 2.1.4 | Soins dentaires

Pour toute demande de soins dentaires à domicile, une prescription du·de la médecin généraliste précisant la nécessité d'un déplacement au domicile du·de la bénéficiaire est obligatoire.

Certaines mutuelles permettent de faire appel à un·e dentiste qui se déplace à domicile. Les tarifs sont fixés par une convention avec le·la prestataire.

Les coordinations d'aide et de soins permettent également des soins dentaires à domicile.

Les prix des soins dentaires, auxquels il faut rajouter le déplacement, sont identiques à ceux pratiqués dans un cabinet.



Soins dentaires  
à domicile

### 2.1.5 | Ergothérapie

L'ergothérapeute traite, accompagne et conseille les personnes confrontées à une lésion physique ou à une maladie, à des problèmes psychosociaux, à des problèmes cognitifs, à des troubles du développement ou de l'apprentissage, au processus du vieillissement. Il·elle examine les capacités et incapacités fonctionnelles de la personne puis effectue des adaptations au niveau de son environnement.

L'ergothérapeute instaure des aides fonctionnelles ou des outils de rééducation temporaires afin de permettre à la personne de retrouver son autonomie.

Les ergothérapeutes peuvent travailler comme indépendant·es au sein de leur cabinet ou au sein d'une structure (ex : centre de coordination d'aide et de soins, centre de jour, ...).

Pour bénéficier des prestations remboursées d'ergothérapie à domicile ou en dehors d'une institution, le·la bénéficiaire doit avoir suivi – ou être sur le point de terminer – un programme complet de rééducation locomotrice et neurologique dans un centre

spécialisé, programme à l'issue duquel il·elle réintègre ou va réintégrer son cadre habituel de vie (domicile).

Le·la bénéficiaire doit avoir une prescription, rédigée par le·la médecin spécialiste en réadaptation du centre spécialisé dans lequel il·elle a suivi la rééducation. La mutuelle peut intervenir dans la prise en charge de ces séances uniquement si l'ergothérapeute dispose d'un numéro INAMI.

Les mutuelles proposent également un service gratuit d'une séance de conseil en aménagement du domicile qui est effectué par un·e ergothérapeute. Il est destiné aux personnes souffrant de certaines pathologies, en situation de handicap ou confrontées aux signes du vieillissement.



Ergothérapie  
à domicile

Pour plus d'informations concernant les ergothérapeutes indépendant·es :

→ l'Union Professionnelle des

Ergothérapeutes

(Association professionnelle s'adressant aux ergothérapeutes francophones et/ou germanophones diplômés et futurs diplômés)

**contact@ergo-upc.be** ou

**www.ergo-upc.be**

## 2.1.6 | Soins psychologiques

Un·e psychologue peut se déplacer à domicile pour effectuer un accompagnement thérapeutique.

Les tarifs et remboursements varient en fonction de la prestation et du conventionnement ou non du·de la prestataire.

Le dispositif de consultations psychologiques de 1<sup>ère</sup> ligne permet d'offrir aux patient·es de tous âges des consultations (individuelles ou en groupe) partiellement remboursées avec des psychologues ou orthopédagogues (professionnel·le accompagnant le·la patient·e rencontrant des difficultés d'apprentissage) clinicien·nes indépendant·es ou salarié·es par un service conventionné afin d'assurer un accompagnement rapide et d'améliorer la prévention, la détection et l'intervention précoce.



Consultations  
psychologiques de  
première ligne

## 2.1.7 | Équipes mobiles de santé mentale

Ces équipes multidisciplinaires spécialisées se rendent au domicile du·de la bénéficiaire afin de l'accompagner dans sa demande (ou celle d'autrui).

Elles se déclinent sous trois formes :

- équipe mobile de crise
- équipe mobile long terme. Les soins psychiatriques pour des personnes séjournant à domicile (SPAD) font partie des équipes mobiles long terme.
- équipe mobile spécialisée (pour des bénéficiaires ayant des problématiques spécifiques).

Les conditions pour bénéficier du passage de ces équipes sont spécifiques à chacune d'elles.



Soins psychiatriques  
à domicile pour  
adultes



Pour plus d'informations sur l'offre  
de soins de santé mentale en  
Région de Bruxelles-Capitale,  
voir notre Focus  
"Santé mentale" [ici](#).

### 2.1.8 | Soins pour personnes précarisées

Selon leurs conditions de critères d'inclusion, différentes structures permettent aux personnes en situation de précarité de bénéficier de prestations gratuites de professionnel·les (ex. : infirmier·ère, kinésithérapeute, opticien·ne, soutien psychologique...).



Soins pour personnes précarisées

Information, prévention et promotion de la santé pour personnes précarisées



**Voir notre Focus**

*“Accessibilité financière aux soins – hors assurance maladie obligatoire”*  
*ici.*

### 2.1.9 | Location de matériel

Les mutuelles proposent de louer ou d'acheter du matériel médical à des prix avantageux. La livraison à domicile peut être effectuée via leur service.

Il est également possible de louer du matériel via des professionnel·les (ex : infirmier·ères à domicile, ergothérapeutes), la Croix Rouge ou les bandagisteries.

Des structures privées proposent également de la location de matériel à prix variable.



Matériel médical et paramédical

### 2.1.10 | Livraison de médicaments

Certaines pharmacies ont développé un service de livraison à domicile payant.

On trouve également sur internet des plateformes proposant ce service de livraison (sur base d'une prescription médicale) mais à un prix plus conséquent.

Enfin, certaines communes permettent aussi une livraison des médicaments à domicile (sur base d'une prescription médicale). La course est payante.

### 2.1.11 | Hospitalisation à domicile

Une hospitalisation à domicile est envisageable en fonction de l'état de santé du·de la bénéficiaire. Elle intervient dès la sortie de l'hôpital et peut couvrir divers soins complexes (antibiothérapie par voie intraveineuse, alimentation parentérale, dialyse péritonéale, soins de plaies complexes...). Les soins sont dispensés en collaboration avec le·la médecin généraliste et/ou spécialiste ainsi qu'avec l'équipe hospitalière.



Hospitalisation  
à domicile



**Voir notre Focus**

"Soins palliatifs et fin de vie" [ici](#).



Soins palliatifs  
à domicile  
(1ère ligne)

Équipes de soutien  
en soins palliatifs  
à domicile



### 2.1.12 | Soins palliatifs à domicile

Les soins palliatifs peuvent être assurés à domicile par les dispensateur·trices de soins habituels (médecin généraliste, infirmier·ère, ...) mais aussi via les maisons médicales ou les coordinations d'aide et de soins.

Une équipe d'accompagnement multidisciplinaire de 2ème ligne peut également évaluer la situation palliative, soutenir le·la bénéficiaire et son entourage, coordonner les services existants ou fournir des conseils spécialisés aux prestataires de soins.

## 2.2. SOCIAL

- 2.2.1 | Aide sociale générale publique
- 2.2.2 | Aide sociale générale privée tout public
- 2.2.3 | Médiation de dettes
- 2.2.4 | Microcrédit
- 2.2.5 | Aide juridique de première ligne
- 2.2.6 | Barrière linguistique et médiation interculturelle

Le volet social peut concerner de nombreux domaines qui, bien souvent, s'entremêlent. Parfois, il conviendra d'aborder une même situation sous différents angles.

Parmi les structures présentées ci-dessous, certaines se déplacent à domicile.

### 2.2.1 | Aide sociale générale publique

#### • CPAS

Les services sociaux des CPAS fournissent des informations, un accompagnement social et administratif, une aide financière, médicale, matérielle...



Services sociaux  
des CPAS

#### • Services sociaux communaux

Les services sociaux communaux offrent des informations et une aide administrative et sociale diversifiée : contacts avec d'autres services et institutions, aide aux seniors et aux personnes en situation de handicap, coordination de l'aide à domicile, aide alimentaire, orientation pour des problèmes d'ordre financier, demande de pension...



Services sociaux  
communaux

### 2.2.2 | Aide sociale générale privée tout public

Ces centres offrent un accueil social généraliste et tentent de favoriser l'accès des bénéficiaires aux droits fondamentaux ainsi qu'aux ressources sociales, sanitaires, économiques, etc. : Centres d'action sociale globale (CAGS), Centra voor algemeen Welzijnswerk (CAW), Centres offrant un premier accueil social ou Centre d'aide à la personne (CAP).



Aide sociale générale  
privée tout public  
(services agréés)

### 2.2.3 | Médiation de dettes

Ces services s'adressent aux personnes qui ont des dettes et ne parviennent plus à faire face aux remboursements mensuels. Leur objectif est de trouver des solutions durables en garantissant une vie conforme à la dignité humaine.



Médiation de dettes

### 2.2.4 | Microcrédit

Ces organisations proposent aux particuliers à faibles revenus un prêt social leur permettant de subvenir à un besoin de la vie quotidienne.



Microcrédit

### 2.2.5 | Aide juridique de première ligne

Cette aide couvre une première consultation juridique relative à toute problématique (renseignements pratiques, premier avis, orientation vers un service spécialisé...). Certains centres d'aide sociale générale publique ou privée font parfois également appel aux services de structures juridiques dans le cadre de leur accompagnement.



Aide juridique de première ligne

### 2.2.6 | Barrière linguistique et médiation interculturelle

Si la langue est une barrière pour le-la bénéficiaire, il est possible de faire appel à un service social d'interprétation. Ce service intervient dans toutes les situations d'aide publique ou sociale nécessitant une bonne compréhension entre toutes les parties. L'interprétariat peut se dérouler au domicile du de la bénéficiaire, par téléphone ou par visioconférence.



Voir notre Focus "Accessibilité financière aux soins – hors assurance maladie obligatoire" [ici](#).



Traduction et interprétariat social

Un service de médiation interculturelle spécialisé dans les soins de santé existe également sur Bruxelles.



Médiation interculturelle en santé

Le recours à ce type de service ne peut se faire que via des professionnel·les et les tarifs varient selon la structure qui en fait la demande.

## 2.3. AIDE À LA VIE QUOTIDIENNE

- 2.3.1 | Accompagnement à la vie journalière
- 2.3.2 | Garde à domicile
- 2.3.3 | Visites programmées de nuit
- 2.3.4 | Senior-sitting
- 2.3.5 | Vie affective, relationnelle et sexuelle

### 2.3.1 | Accompagnement à la vie journalière

Un-e aide familial-e propose une assistance pour la préparation et la prise de repas, l'habillement (aide non médicalisée), l'entretien du logement, lessive, repassage ou couture ainsi que pour les déplacements (avec ou sans béquilles ou chaise roulante). Il-elle apporte également un soutien psychologique par une écoute active du-de la bénéficiaire.

Des services d'aide familiale existent au sein de structures indépendantes, des centres de coordination d'aide et de soins, des mutuelles ou des CPAS (via le service d'Aide aux Familles et aux Seniors).



Accompagnement à la  
vie journalière

### 2.3.2 | Garde à domicile

Le-la garde à domicile peut constituer un relais entre les différent-es intervenant-es d'aide et de soins à domicile et les proches. Le service de garde est proposé à un public adulte, senior, à mobilité réduite ou à des personnes désorientées, en convalescence à la sortie de l'hôpital ou souffrant d'une maladie nécessitant une présence plus importante.

Les mutuelles fournissent également des services de garde à domicile :

- gratuits dans un certain cadre (en cas d'hospitalisation soudaine de l'aidant-e proche par exemple) et avec un nombre d'heures maximales par mois
  - payants avec des montants et remboursements différents selon la mutuelle
- Des asbl fournissent également des gardes à domicile, tout comme certains centres de coordination d'aide et de soins (parfois via des bénévoles).



Gardes-malades

### 2.3.3 | Visites programmées de nuit

Ces visites sont assurées par des aides-soignant·es et proposent par exemple une remise au lit, un changement des protections ou des mobilisations en vue de prévenir des escarres.

Ces visites sont possibles via certains centres de coordinations d'aide et de soins.



Coordination de l'aide et/ou des soins à domicile

### 2.3.5 | Vie affective, relationnelle et sexuelle

Différentes structures peuvent aider et orienter les professionnel·les, les bénéficiaires ou leurs proches en cas de difficultés liées à la question de la sexualité. Elles jouent un rôle d'écoute, d'information et de relais. Certaines structures sont plus spécialisées dans le domaine du handicap.



Information et prévention concernant la vie affective et sexuelle

### 2.3.4 | Senior-sitting

Le senior-sitting permet à des personnes âgées de bénéficier d'une présence à domicile pendant quelques heures par semaine, selon leurs besoins. Les personnes qui assurent cette présence n'ont pas de formation de garde-malade.



Senior-sitting

## 2.4. COORDINATION

- 2.4.1 | Centres de coordination d'aide et de soins**
- 2.4.2 | Case Manager**
- 2.4.3 | Organisateur de concertation**
- 2.4.4 | Maisons médicales**

Dans le cadre de ce Focus, on entend par « coordination » des structures ou fonctions qui organisent les services et/ou aides autour d'une personne, que la situation soit complexe ou non.

### 2.4.1 | Centres de coordination d'aide et de soins

La coordination d'aide et de soins évalue les besoins du·de la bénéficiaire, l'informe et propose des solutions concrètes pour une prise en charge adaptée.

Le travail de la coordination d'aide et de soins permet la mise en place d'un plan de soins et de services multidisciplinaires ainsi que d'un suivi personnalisé, continuellement adapté à l'évolution des besoins du·de la bénéficiaire.

Ce service de coordination est gratuit et intervient à la demande du·de la bénéficiaire, du·de la médecin traitant·e, des hôpitaux, des centres de révalidation, des familles, d'aider·es proches ou de prestataires de soins et de services.

Il existe 5 centres de coordination agréés par la Commission Communautaire Française (COCOF) à Bruxelles (Centrale de Services et de Soins à domicile, Soins à domicile, Cosedi, Soins chez soi, Aide et soins à domicile) ainsi que 2 centres de coordination agréés par la Commission Communautaire Flamande (VGC) : I-mens et Familiehulp, qui fournissent des services variables, à tarifs variables et travaillent sur les 19 communes.

Les coordinations de soins proposent des prestations (soins, aide à la vie quotidienne, ...) via des professionnel·les qui sont salarié·es ou indépendant·es conventionné·es selon qu'elles possèdent ou non des services en interne. Le·la bénéficiaire ne doit pas forcément être en ordre d'assurabilité pour accéder à ces services mais, dans ce cas, il·elle ne pourra pas bénéficier des remboursements régis par l'INAMI : les services seront alors facturés plein tarif.



Coordination de l'aide et/ou des soins à domicile

### 2.4.2 | Case Manager

Le·la Case manager est un·e professionnel·le social-santé expérimenté·e qui entre en relation avec la personne pour réconcilier le plan de soutien individualisé en cohérence avec ses besoins et en assurer le suivi.

L'intervention d'un·e Case manager s'avère nécessaire pour les situations les plus complexes, lorsque de nombreuses tentatives de solutions ont été menées mais n'ont pas abouti. Il peut s'agir de difficultés présentes au niveau de la personne elle-même, au niveau du réseau d'intervenant·es autour d'elle, au niveau du contexte dans lequel elle évolue. Le plus souvent, cette complexité résulte d'un enchevêtrement de facteurs.

#### Le rôle du Case manager est de :

- travailler en partenariat avec la personne
- si le réseau est inexistant ou incomplet, aider à le mettre en place ou le compléter en s'appuyant si possible sur les capacités et ressources de la personne
- identifier, valoriser et soutenir les besoins et souhaits de la personne et l'aider à les faire entendre aux acteurs du réseau
- établir ou réconcilier un plan de soutien individualisé, en cohérence avec les objectifs et les ressources de la personne et en tenant compte de l'accompagnement et des ressources déjà mis en place par son réseau de soutien existant
- assurer le suivi de ce plan
- faciliter la communication et la circulation de l'information entre les professionnel·les du réseau
- renforcer le rôle et la responsabilité de chacun·e

Différentes structures offrent des services de Case management selon un domaine d'expertise particulier (ex : sans-abrisme, enfants et adolescent·es, santé mentale, ...).

*Voir les numéros de chacun des Helpdesks p. 43*

#### 2.4.3 | Organisateur de concertation

L'Organisateur de concertation est un·e professionnel·le social-santé qui entre en relation avec le·la bénéficiaire et le réseau afin d'organiser la concertation.

Son intervention s'avère nécessaire pour les situations complexes, lorsque seul le rassemblement des acteur·rices (en ce compris la personne accompagnée) autour de la table par une tierce personne semble pouvoir débloquer la situation.

#### Le rôle de l'Organisateur de concertation :

- discuter avec le·la bénéficiaire pour cerner ses objectifs et identifier son réseau
- contacter tous·tes les acteur·rices pour expliquer le dispositif
- organiser la concertation
- mener la concertation et valider des objectifs et actions en accord avec les personnes présentes afin que celles-ci les concrétisent au quotidien

Différentes structures offrent des services de concertation selon un domaine d'expertise particulier (ex : psychogériatrie, sans-abrisme, enfants et adolescent·es, ...).



Organisateur de concertation

#### 2.4.4 | Maisons médicales

Pour une approche plus globale du social-santé, les maisons médicales (MM) proposent un accueil et un suivi pluridisciplinaire via un·e médecin généraliste, un·e infirmier·ère, un·e kinésithérapeute. Selon les structures, d'autres services comme un service social ou de la dentisterie peuvent aussi être présents.

Les maisons médicales s'adressent à l'ensemble de la population d'un quartier. Les professionnel·les de ces MM effectuent éventuellement des visites à domicile en fonction de la mobilité du·de la bénéficiaire. Les maisons médicales fonctionnent soit à l'acte (paiement du montant de la consultation par le·la bénéficiaire selon les tarifs fixés par l'INAMI et remboursement d'une partie par la mutuelle), soit au forfait (la mutuelle verse à la maison médicale une somme forfaitaire fixe pour couvrir les soins de trois services : médecine générale, soins de kinésithérapie, soins infirmiers).

L'inscription à la MM se fait via le·la bénéficiaire, le seul impératif étant de choisir une structure proche du domicile.



Médecine globale  
et intégrée  
(maisons médicales)

## 2.5. ALIMENTATION

### 2.5.1 | Courses alimentaires

### 2.5.2 | Livraison de repas

Des menus diététiques sont prévus pour les régimes alimentaires spécifiques ou des restrictions médicales, différentes textures de plats sont également possibles.

Certaines communes et CPAS tout comme certaines coordinations d'aide et de soins fournissent ce service à un prix démocratique. Enfin, des structures privées existent à Bruxelles et fournissent également ce service.

### 2.5.1 | Courses alimentaires

L'aide familiale peut effectuer des courses à la demande du·de la bénéficiaire.

Certaines maisons de quartier proposent également d'établir la liste des courses avec le·la bénéficiaire, de faire ses courses et de les livrer à domicile.

Il est également possible d'utiliser les titres-services pour qu'une personne fasse de petites courses pour les besoins quotidiens du·de la bénéficiaire (ex : passage à la boulangerie ou à la pharmacie).



Livraison de repas  
à domicile



Aide aux tâches  
quotidiennes

### 2.5.2 | Livraison de repas

La livraison de repas froids ou chauds à domicile est possible tous les jours. La fréquence des livraisons est adaptée en fonction des besoins du·de la bénéficiaire.

## 2.6. LOGEMENT

### 2.6.1 | Gestion du logement

### 2.6.2 | Initiatives innovantes pour le logement

### 2.6.3 | Aide aux tâches ménagères

- **l'adaptation du logement**: aménagements qui permettent d'assurer le confort et la sécurité du·de la bénéficiaire. Ces aménagements sont la plupart du temps effectués par des ergothérapeutes.



Adaptation du logement

### 2.6.1 | Gestion du logement

De nombreuses solutions existent en cas de problème avec le logement.

Les différents domaines couverts par des prises en charge sont :

- **l'insalubrité** : visite technique à domicile



Sécurité et salubrité du logement

- **les problèmes relationnels locataire/bailleur·se** : médiation, informations sur les droits et devoirs des locataires et propriétaires...

- **les petits travaux** : lavage des vitres, petits travaux d'entretien extérieur ou intérieur...

- **la guidance psychosociale, budgétaire ou administrative à domicile de personnes précarisées** qui en font la demande et qui ont besoin de cet accompagnement pour vivre de façon autonome et conserver leur logement.



Aide administrative à domicile



Information des locataires

- **L'aide financière pour le paiement du loyer, des charges ou de la garantie locative** (octroi, information ou aide dans les démarches liées à l'introduction d'une demande)



Aide financière locative

Certaines mutuelles proposent des services gratuits de conseils en aménagement du domicile. Les CPAS peuvent également apporter leur aide pour la constitution d'une garantie locative, des allocations de chauffage ou des primes d'installation.

## 2.6.2 | Initiatives innovantes pour le logement

- **Habitat intergénérationnel** : lieux de vie au sein desquels cohabitent, de manière organisée, délibérée et solidaire, des seniors et des personnes plus jeunes. Trois niveaux d'implication sont possibles : pas d'engagement particulier avec une indemnité de location ou quelques heures de service par semaine, une participation aux charges ou un bail avec possibilité de domiciliation.



Habitats intergénérationnels

- **Habitats groupés - solidaires** : immeuble comprenant au moins deux logements dont l'un est occupé par une personne âgée de plus de 65 ans et dont les ménages se procurent des services mutuels, organisés dans un engagement écrit, une convention, un règlement d'ordre intérieur ou un autre instrument de ce type.

- **Habitats participatifs pour seniors** : lieux de vie réservés à des personnes âgées indépendantes et autonomes, autogérés par leurs habitant·es, comprenant des espaces privatifs et communs, conciliant vie privée et vie collective et, dans certains cas, ouverts sur le monde extérieur.



Habitats participatifs pour seniors

- **Habitats solidaires pour personnes précarisées** : lieux de vie combinant des espaces privatifs et collectifs dont la gestion et les coûts incombent aux habitant·es.



Habitats solidaires pour personnes précarisées

Il existe encore d'autres types de logement en cas d'alternative nécessaire (logements communaux, résidences services pour seniors, etc.).

### 2.6.3 | Aide aux tâches ménagères

Les aides ménagères ont pour tâche principale l'entretien courant des pièces de vie ; ils·elles effectuent également le repassage et la lessive à domicile.

Les services d'aides ménagères peuvent se trouver au niveau de structures indépendantes, des mutuelles ou des coordinations d'aide et de soins. Ces prestations peuvent être payées avec des titres-services.

Un tarif social existe pour ce type de prestation. Il est calculé sur base des revenus et de la composition du ménage et peut être obtenu auprès des mutuelles (via leur assistant·e social·e), des CPAS (via le service d'Aide aux Familles et aux Seniors) ou des coordinations d'aide et de soins.

La fréquence et la durée des interventions sont déterminées par l'assistant·e sociale, en fonction des besoins du·de la bénéficiaire.



Aide aux tâches  
ménagères

## 2.7. SÉCURITÉ

### 2.7.1 | Télévigilance

### 2.7.2 | Domotique

### 2.7.1 | Télévigilance

Il s'agit d'un système d'alarme permettant à la personne portant un pendentif-émetteur d'appeler une centrale de surveillance 24h/24. Lorsque le·la bénéficiaire a besoin d'aide, il·elle appuie sur cet émetteur. L'appel est alors transmis à la centrale qui dispose d'une liste de personnes à contacter (parents, voisin·es...). Si aucune de ces personnes n'est joignable, la centrale fait alors appel aux services de secours.

Certains services proposent un déplacement par un·e de leurs agent·es directement au domicile du·de la bénéficiaire pour vérifier que tout va bien, relever la personne en cas de chute ou appeler les secours.

Les tarifs varient selon le service choisi. Il faut aussi prendre en compte les frais d'installation, les frais de dépannage ou encore d'intervention en cas de nécessité.

Certaines mutuelles interviennent dans le coût de la location de ce système d'alarme et fournissent parfois le matériel. Certaines coordinations d'aide et de soins proposent également cette prestation.



Télévigilance

### 2.7.2 | Domotique

La domotique regroupe l'ensemble des techniques d'automatisation de l'habitat. Elle peut être utilisée pour le confort, la sécurité, la consommation d'énergie ou pour communiquer.

Elle concerne par exemple l'équipement de la maison connecté afin d'être contrôlé à distance (lumière, ouverture ou fermeture des volets...) mais également l'installation de détecteurs à différentes entrées ou sorties du domicile pour permettre, par exemple, de détecter une porte laissée ouverte accidentellement ou encore la mise en place de caméras.

Un détecteur de chute ou un détecteur de mouvement est également une option possible.

Ces systèmes domotiques peuvent être recommandés, selon les besoins, par un·e ergothérapeute (indépendant·e ou via la mutuelle) en collaboration avec un·e domoticien·ne ou un·e électricien·ne afin de vérifier la viabilité et faisabilité du projet.



Adaptation  
du logement

## 2.8. TRANSPORT / MOBILITÉ

### 2.8.1 | Transport social

### 2.8.2 | Transport médical non urgent



Transport adapté aux personnes en chaise roulante

### 2.8.1 | Transport social

Le transport social est ouvert à tous·tes, pour autant qu'il n'y ait pas de demande d'assistance au déplacement ni d'assistance médicale et se déroule uniquement en position assise de porte à porte. Ce transport permet d'effectuer les tâches quotidiennes (ex. aller faire des courses).



Transport pour faire les courses

Transport pour raisons sociales (loisirs, etc.)



L'aide au transport peut aussi faire partie du service proposé par les aides familiales. Ces prestations peuvent être payées avec des titres-services.

La STIB, propose des Taxibus qu'elle réserve aux personnes en situation de handicap. Elle demande notamment une attestation de reconnaissance de handicap (attestant d'une réduction d'autonomie d'au moins 12 points ou d'une invalidité permanente des membres inférieurs occasionnant un taux d'invalidité d'au moins 50%, ou d'une paralysie complète ou une amputation des membres supérieurs ou d'un handicap visuel avec un taux d'incapacité d'au moins 90%, ou pour les enfants (jusque 21 ans) qui sont reconnus à au moins 80% ou 6 points dans le pilier 1 relatif aux allocations familiales majorées pour les enfants).



Transports en commun

Certaines structures permettent des prises en charge de personnes à mobilité réduite.

Les communes et CPAS ont également développé des initiatives – chèques taxi, co-voiturage bénévole – pour le public de personnes de plus de 75 ans en incapacité d'utiliser les transports en commun ou pour les personnes en situation de handicap et disposant de faibles revenus. Ces chèques peuvent également être obtenus auprès des maisons de quartier.

#### 2.8.2 | Transport médical non urgent

Ce transport se décline en deux possibilités : transport assis ou transport couché. Il est disponible pour les personnes ayant un problème médical justifié le plus souvent par une prescription ou un certificat médical.

Il est réservé pour des trajets vers l'hôpital (ex. dialyse, chimiothérapie, ...), vers le cabinet du·de la·médecin, le·la·dentiste, etc., pour des transferts entre des lieux de soins.

Les mutuelles et la Croix Rouge proposent ce type de transport. Il permet de prendre en charge tout type de personnes.

Certaines sociétés travaillent en partenariat avec plusieurs hôpitaux de Bruxelles ou via certaines mutuelles.



Transport pour raison médicale non urgente

### 2.9. OCCUPATIONNEL, ANIMATION, ENTRAIDE

Plusieurs structures proposent aux personnes vivant à domicile un moment de partage, une compagnie ou éventuellement une aide pour certaines activités.

Des associations permettent d'établir une solidarité de voisinage ainsi qu'un lien intergénérationnel. Elles proposent de rompre l'isolement des seniors en leur rendant des services (faire les courses, les conduire à un rendez-vous, faire une promenade...) ou en renforçant le tissage de liens interpersonnels entre voisin·es par des activités en duo ou en collectivité.



Entraide de voisin·es

Les volontaires luttent contre l'isolement des personnes isolées et/ou malades en effectuant des visites à domicile.



Visiteur·euses de personnes isolées et malades à domicile

Certaines maisons de quartier peuvent, via leurs assistant·es sociaux·ales, être contactées dans le cadre d'une lutte contre l'isolement de toute personne qui souhaite participer à la vie sociale et culturelle du quartier.

## 2.10. ACCOMPAGNEMENT DANS LE DOMAINE DU NUMÉRIQUE

La Croix Rouge propose un service ayant pour but d'offrir plus d'autonomie aux personnes isolées ou précarisées qui ne peuvent se déplacer ou accéder à une aide numérique de qualité à proximité. Ses volontaires interviennent sur toutes les communes de Bruxelles et peuvent mettre du matériel à disposition si nécessaire. La coordination d'aides et de soins CSD accompagne également, via ses volontaires, les personnes en difficulté avec les outils numériques à leur domicile.



Croix-Rouge

Pour les familles monoparentales, plusieurs structures d'aide existent à Bruxelles afin de permettre au parent de souffler un peu en bénéficiant d'un relais ou de participer à des moments de rencontres entre parents solos.



Accompagnement de proximité des familles monoparentales

## 2.11. PRISE EN CHARGE D'ENFANTS DE PARENTS EN PERTE D'AUTONOMIE

Des aides familiales accompagnent et soutiennent les familles dans leur rôle éducatif. Ils·elles peuvent, par exemple, accompagner les enfants à la crèche ou à l'école.



Aide aux tâches ménagères



Actions en milieu ouvert (AMO)



Voir notre Focus  
"Périnatalité : offre de soins et d'accompagnement" [ici](#).

## 2.12. PROJETS SPÉCIFIQUES POUR LES SENIORS

### 2.12.1 | Protocole 3

### 2.12.2 | Zoom Seniors

### 2.12.3 | CitiSen

### 2.12.4 | Senior Solidarité

*Voir les numéros de chacun des Helpdesks p. 43*

Alzheimer Belgique :

02 428 28 10  
[info@aalz.be](mailto:info@aalz.be)



**Voir notre Focus**  
"Soutien à domicile pour les personnes de 60 ans et +" [ici](#).

### 2.12.1 | Protocole 3

Le Protocole 3 est un projet financé par l'INAMI jusqu'en décembre 2026. Il a pour but de favoriser le maintien à domicile des personnes de 60 ans et plus.

L'accompagnement proposé permet de débloquer des situations complexes et offre un renfort temporaire de l'équipe habituelle de soins.

#### Trois prestations sont financées

1. le case management
2. l'ergothérapie
3. le suivi psychologique.

Ces prestations sont gratuites pour le·la bénéficiaire qui remplit les critères suivants :

- être âgé·e de 60 ans et plus
- habiter à domicile en région bruxelloise
- être à risque de perte d'autonomie

Deux structures gèrent ces projets sur Bruxelles : Brusano et Alzheimer Belgique.

### 2.12.2 | Zoom Seniors

Zoom Seniors a pour objet de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées aussi longtemps qu'elles le souhaitent. Le projet fait de la sensibilisation et de la prévention, de la connexion aux services existants et du réseautage entre acteur·rices lié·es au vieillissement et à l'autonomie.

Ce projet effectue une sensibilisation à la détection des fragilités liées au vieillissement à destination des acteur·rices de terrain non-professionnel·les du travail social et propose aux personnes âgées ainsi contactées un relais vers des acteur·rices (professionnel·les ou non) proposant des services répondant à leurs besoins.

En termes de territoire, le projet fonctionne selon une approche de proximité (quartier par quartier) sur les communes de Saint-Gilles, Forest, Uccle et Ixelles.

*Zoom Seniors :*  
[www.zoomseniors.brussels/](http://www.zoomseniors.brussels/)

### 2.12.3 | CitiSen

CitiSen est un réseau d'aide et de soins de proximité pour les seniors et leurs aidant·es proches actif sur le quartier Brabant (communes de Schaerbeek et de Saint-Josse-ten-Noode).

Il vise l'amélioration du bien-être du senior et de son aidant·e proche afin d'offrir la possibilité de rester à domicile le plus longtemps possible dans de bonnes conditions.

Dans cet objectif, CitiSen propose des solutions ou aide à l'orientation de recherches selon les besoins identifiés en rassemblant toutes les ressources du quartier. Il offre également des lieux de rencontre entre seniors, aidant·es proches et membres de réseau CitiSen.

*CitiSen :*  
[www.citisen.be](http://www.citisen.be)

### 2.12.4 | Senior Solidarité

SeniorSolidarité est un projet qui vise à favoriser le bien-être à domicile des ainé·es etterbeekois·es.

L'accompagnateur·rice psychosocial·e du projet est disponible tant auprès du public senior qu'auprès des aidant·es-proches et des professionnel·les gravitant autour de ce public. Grâce à sa connaissance étendue du réseau de services et d'associations du territoire d'Etterbeek et alentours, l'accompagnateur·rice est en mesure de soutenir, rediriger, conseiller les personnes en demande. Il·elle peut se déplacer jusqu'au domicile des personnes âgées afin d'être accessible et de comprendre les situations au sein du milieu de vie de celles-ci.

Le projet SeniorSolidarité est porté par le service communal Contact Plus qui a une mission générale de soutien aux personnes âgées et/ou en situation de handicap. L'accompagnateur·rice du projet est donc en collaboration constante avec l'équipe de Contact Plus et plus particulièrement avec ses assistant·es sociaux·les.

*Senior Solidarité :*  
[seniorsolidarite@etterbeekirisnet.be](mailto:seniorsolidarite@etterbeekirisnet.be)

## 2.13. L'AIDANT·E PROCHE

2.13.1 | Garde répit

2.13.2 | Répit pour la famille, parents et fratrie

2.13.3 | Garde d'enfant malade

2.13.4 | Structures d'accueil et/ou de soins

Des asbl organisent des rencontres et activités pour les aidant·es proches.

Il existe également des permanences téléphoniques qui permettent de recevoir une écoute, des conseils ou une orientation selon les besoins exprimés.

Certaines structures se sont spécialisées dans la création de groupes d'entraide, de formations ou autre pour des proches de personnes seniors ou souffrant d'une maladie mentale, d'un handicap...

Les aidant·es proches sont des personnes qui apportent régulièrement leur aide à un·e proche en perte d'autonomie.

Pour bénéficier d'un congé pour aidant·es proches, la personne doit être reconnue comme aidant·e proche de la personne pour laquelle elle souhaite prendre ce congé. Pour ce, elle doit introduire une demande de reconnaissance pour l'octroi de droits sociaux au moyen d'une déclaration sur l'honneur auprès de sa mutuelle, laquelle statuera sur sa demande.

Grâce à cette reconnaissance, l'aidant·e proche bénéficie par exemple d'un avantage financier ou encore d'un congé thématique. Ce congé permet à l'aidant·e proche de pouvoir interrompre partiellement ou totalement son activité professionnelle afin de se consacrer à un membre de sa famille ou à un·e proche en déficit d'autonomie et en situation de dépendance en raison d'une maladie, d'un handicap ou encore de la vieillesse.



Soutien aux aidant·es proches de seniors



Soutien aux aidant·es proches de personnes en situation de handicap



Soutien aux aidant·es proches de personnes malades

### 2.13.1 | Garde répit

Ce service remplace momentanément l'aidant·e proche d'une personne en situation de handicap. Il permet à l'aidant·e proche de « souffler ». Les gardes se déroulent de jour comme de nuit.

Tout aidant·e proche d'une personne en situation de handicap reconnu par le PHARE (pour la région Bruxelles Capitale) et présentant une grande dépendance peut bénéficier de cette aide.

Un·e assistant·e social·e se rend à domicile afin d'envisager et d'élaborer une prise en charge adaptée à la situation. Les interventions de la garde sont programmées en fonction des besoins du·de la bénéficiaire.

Les mutuelles interviennent financièrement. Les conditions de remboursement varient de l'une à l'autre.



Handi-sitter

### 2.13.2 | Répit pour la famille, parents et fratrie

Des structures proposent des activités de détente, de répit et de ressourcement pour les familles d'enfant malade et/ou en situation de handicap.



Activités et animations hors hôpital pour enfants gravement malades



Court séjour et répit pour personnes handicapées



Ressourcement et bien-être pour enfants gravement malades et leur entourage



Activités socioculturelles adaptées aux personnes en situation de handicap



Sports adaptés aux personnes en situation de handicap

### 2.13.3 | Garde d'enfant malade

Les mutuelles, les CPAS – par l'intermédiaire de crèches communales – et les coordinations d'aide et de soins à domicile peuvent proposer un service de garde à domicile pour les enfants malades de 0 à 15 ans. Ces gardes sont généralement effectuées par des puéricultrices et accessibles sur présentation du certificat médical de l'enfant au·à la prestataire de service.



Garde d'enfants malades à domicile

• **Hébergement de répit pour enfants malades**

Des maisons de répit et hébergements thérapeutiques pour les enfants malades existent à Bruxelles.



Maison de répit et hébergement thérapeutique pour enfants malades

Ces structures offrent un hébergement résidentiel pour les enfants malades et/ou en situation de handicap et offrent aux familles la possibilité de prendre des moments de répit, de souffler afin de se reposer quelques jours ou le temps de trouver une solution à une situation complexe (ex. problème de santé du parent).

**2.13.4 | Structures d'accueil et/ou de soins**

• **Centres de soins de jour**

Ces structures de soins de santé accompagnent en journée des personnes dépendantes physiquement et/ou en perte d'autonomie psychique. Ils proposent une prise en charge complète de personnes nécessitant des soins : soins infirmiers, paramédicaux, kinésithérapie, activités de révalidation, animation, repas, aide à la vie quotidienne et aide sociale.

Elles offrent aux aidant·es proches un répit afin de leur permettre de continuer leurs activités sans institutionnaliser leur proche et proposent généralement l'organisation du transport en

venant chercher et en raccompagnant le·la bénéficiaire à son domicile.



Centres de soins de jour

• **Centres d'accueil de jour**

La prise en charge de jour comprend des activités occupationnelles, éducatives et rééducatives pour les personnes âgées vivant à domicile ou destinées aux adultes en situation de handicap ou souffrant de troubles psychiatriques.

Les centres sont ouverts minimum 5 jours par semaine. Les personnes peuvent y venir une ou plusieurs journées selon leurs besoins. Ils proposent généralement l'organisation du transport en venant chercher et en raccompagnant le·la bénéficiaire à son domicile.



Centres de jour pour adultes souffrant de troubles psychiques

Centres d'accueil de jour pour seniors



- **Courts séjours pour personnes âgées**

Le court séjour est un séjour temporaire en maison de repos d'une durée maximale de trois mois.

Cette formule peut répondre à un besoin temporaire : période de convalescence après un séjour hospitalier, aidant·e proche subissant une hospitalisation, planification de vacances de la famille...



Court séjour en MR  
ou MRS

- **Hébergement thérapeutique de répit**

La Cité Sérine prend en charge des patient·es de tous âges, atteint·es de pathologies lourdes et/ou évolutives (maladies oncologiques, neurodégénératives, chroniques ou autre).

Cet établissement propose des solutions de répit pour les familles.

Les prises en charge de bénéficiaires peuvent aussi se faire dès la sortie de l'hôpital ou lorsque le domicile n'est plus adapté aux soins nécessaires.



Cité Sérine

### 3.

## BRUXELLES SOCIAL, LA CARTE SOCIALE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Le tableau ci-dessous reprend les catégories de Bruxelles Social qui correspondent aux ressources présentées dans ce Focus.

**Il suffit de taper l'adresse du site de Bruxelles social : <https://social.brussels/> et d'y accoler « category /numéro correspondant »**  
(ex. : <https://social.brussels/category/925>).

Les services sont classés par ordre alphabétique.

Pour plus d'informations sur Bruxelles Social, la porte d'entrée virtuelle vers l'offre social-santé en région bruxelloise est [www.social.brussels/page/a-propos-de-la-carte-sociale](http://www.social.brussels/page/a-propos-de-la-carte-sociale)

CATÉGORIE	<a href="https://social.brussels/">HTTPS://SOCIAL.BRUSSELS/</a>
<a href="https://social.brussels/category/1047">Accompagnement de proximité des familles monoparentales</a>	<a href="https://social.brussels/category/1047">https://social.brussels/category/1047</a>
<a href="https://social.brussels/category/113">Action en milieu ouvert</a>	<a href="https://social.brussels/category/113">https://social.brussels/category/113</a>
<a href="https://social.brussels/category/914">Activités et animations hors hôpital pour enfants gravement malades</a>	<a href="https://social.brussels/category/914">https://social.brussels/category/914</a>
<a href="https://social.brussels/category/75">Activités socioculturelles adaptées aux personnes en situation de handicap</a>	<a href="https://social.brussels/category/75">https://social.brussels/category/75</a>
<a href="https://social.brussels/category/14">Adaptation du logement</a>	<a href="https://social.brussels/category/14">https://social.brussels/category/14</a>
<a href="https://social.brussels/category/34">Aide administrative à domicile</a>	<a href="https://social.brussels/category/34">https://social.brussels/category/34</a>
<a href="https://social.brussels/category/62">Aide aux tâches ménagères</a>	<a href="https://social.brussels/category/62">https://social.brussels/category/62</a>
<a href="https://social.brussels/category/62">Aide aux tâches ménagères</a>	<a href="https://social.brussels/category/62">https://social.brussels/category/62</a>
<a href="https://social.brussels/category/35">Aide aux tâches quotidiennes</a>	<a href="https://social.brussels/category/35">https://social.brussels/category/35</a>
<a href="https://social.brussels/category/35">Aide familiale</a>	<a href="https://social.brussels/category/35">https://social.brussels/category/35</a>
<a href="https://social.brussels/category/3">Aide financière pour logement</a>	<a href="https://social.brussels/category/3">https://social.brussels/category/3</a>
<a href="https://social.brussels/category/411">Aide juridique de première ligne</a>	<a href="https://social.brussels/category/411">https://social.brussels/category/411</a>

Aide sociale générale privée tout public (services agréés)	<a href="https://social.brussels/category/358">https://social.brussels/category/358</a>
Centres d'accueil de jour pour seniors	<a href="https://social.brussels/category/345">https://social.brussels/category/345</a>
Centres de jour pour adultes souffrant de troubles psychiques	<a href="https://social.brussels/category/301">https://social.brussels/category/301</a>
Centres de soins de jour	<a href="https://social.brussels/category/48">https://social.brussels/category/48</a>
Cité Sérine	<a href="https://social.brussels/organisation/10339">https://social.brussels/organisation/10339</a>
CitiSen	<a href="https://social.brussels/organisation/19061">https://social.brussels/organisation/19061</a>
Consultations psychologiques de première ligne	<a href="https://social.brussels/category/1045">https://social.brussels/category/1045</a>
Coordination de l'aide et/ou des soins à domicile	<a href="https://social.brussels/category/216">https://social.brussels/category/216</a>
Court séjour et répit pour personnes handicapées	<a href="https://social.brussels/category/561">https://social.brussels/category/561</a>
Courts séjours en MR ou MRS	<a href="https://social.brussels/category/250">https://social.brussels/category/250</a>
Croix-Rouge	<a href="https://social.brussels/organisation/4586">https://social.brussels/organisation/4586</a>
Domotique	<a href="https://social.brussels/category/14">https://social.brussels/category/14</a>
Entraide de voisin·es	<a href="https://social.brussels/category/887">https://social.brussels/category/887</a>
Équipes de soutien en soins palliatifs à domicile (2ème ligne)	<a href="https://social.brussels/category/948">https://social.brussels/category/948</a>
Ergothérapie à domicile	<a href="https://social.brussels/category/348">https://social.brussels/category/348</a>
Gardes d'enfants malades	<a href="https://social.brussels/category/272">https://social.brussels/category/272</a>

<b>Gardes-Malades</b>	<a href="https://social.brussels/category/39">https://social.brussels/category/39</a>
<b>Habitats participatifs pour seniors</b>	<a href="https://social.brussels/category/613">https://social.brussels/category/613</a>
<b>Habitats solidaires pour personnes précarisées</b>	<a href="https://social.brussels/category/65">https://social.brussels/category/65</a>
<b>Handi-sitter</b>	<a href="https://social.brussels/category/105">https://social.brussels/category/105</a>
<b>Hébergement thérapeutique de répit</b>	<a href="https://social.brussels/organisation/10339">https://social.brussels/organisation/10339</a>
<b>Hospitalisation à domicile</b>	<a href="https://social.brussels/category/46">https://social.brussels/category/46</a>
<b>Information et lutte contre les logements insalubres et pollutions intérieures</b>	<a href="https://social.brussels/category/21">https://social.brussels/category/21</a>
<b>Information et prévention concernant la vie affective et sexuelle</b>	<a href="https://social.brussels/category/318">https://social.brussels/category/318</a>
<b>Information prévention et promotion de la santé pour personnes précarisées</b>	<a href="https://social.brussels/category/214">https://social.brussels/category/214</a>
<b>Informations sur les droits et devoirs des locataires</b>	<a href="https://social.brussels/category/64">https://social.brussels/category/64</a>
<b>Jeunes et Aidants Proches</b>	<a href="https://sociaal.brussels/organisation/17397">https://sociaal.brussels/organisation/17397</a>
<b>Kinésithérapie à domicile</b>	<a href="https://social.brussels/category/347">https://social.brussels/category/347</a>
<b>Livraison de repas à domicile</b>	<a href="https://social.brussels/category/42">https://social.brussels/category/42</a>
<b>Logement intergénérationnel</b>	<a href="https://social.brussels/category/612">https://social.brussels/category/612</a>
<b>Maison de répit et hébergement thérapeutique pour enfants malades</b>	<a href="https://social.brussels/category/252">https://social.brussels/category/252</a>
<b>Matériel médical et paramédical</b>	<a href="https://social.brussels/category/36">https://social.brussels/category/36</a>

<b>Médecine globale et intégrée (maisons médicales)</b>	<a href="https://social.brussels/category/925">https://social.brussels/category/925</a>
<b>Médiation de dettes</b>	<a href="https://social.brussels/category/458">https://social.brussels/category/458</a>
<b>Médiation interculturelle</b>	<a href="https://social.brussels/category/1067">https://social.brussels/category/1067</a>
<b>Microcrédit</b>	<a href="https://social.brussels/category/562">https://social.brussels/category/562</a>
<b>Organisateur de concertation</b>	<a href="https://social.brussels/category/1068">https://social.brussels/category/1068</a>
<b>Protocole 3</b>	<a href="https://social.brussels/organisation/49">https://social.brussels/organisation/49</a> ou <a href="https://social.brussels/organisation/18440">https://social.brussels/organisation/18440</a>
<b>Psychologue à domicile</b>	<a href="https://social.brussels/category/1065">https://social.brussels/category/1065</a>
<b>Ressourcement et bien-être pour enfants gravement malades et leur entourage</b>	<a href="https://social.brussels/category/917">https://social.brussels/category/917</a>
<b>Senior-sitting</b>	<a href="https://social.brussels/category/40">https://social.brussels/category/40</a>
<b>SeniorSolidarité</b>	<a href="https://social.brussels/organisation/19054">https://social.brussels/organisation/19054</a>
<b>Services de garde à domicile de médecine générale</b>	<a href="https://social.brussels/category/223">https://social.brussels/category/223</a>
<b>Services de santé mentale pour adultes</b>	<a href="https://social.brussels/category/276">https://social.brussels/category/276</a>
<b>Services sociaux des communes</b>	<a href="https://social.brussels/category/68">https://social.brussels/category/68</a>
<b>Services sociaux des CPAS</b>	<a href="https://social.brussels/category/67">https://social.brussels/category/67</a>
<b>Soins dentaires à domicile</b>	<a href="https://social.brussels/category/600">https://social.brussels/category/600</a>
<b>Soins infirmiers à domicile</b>	<a href="https://social.brussels/category/346">https://social.brussels/category/346</a>
<b>Soins palliatifs à domicile (1ère ligne)</b>	<a href="https://social.brussels/category/255">https://social.brussels/category/255</a>

<b>Soins pour personnes précarisées</b>	<a href="https://social.brussels/category/573">https://social.brussels/category/573</a>
<b>Soins psychiatriques pour adultes</b>	<a href="https://social.brussels/category/1064">https://social.brussels/category/1064</a>
<b>Soutien aux aidant·es proches de personnes en situation de handicap</b>	<a href="https://social.brussels/category/928">https://social.brussels/category/928</a>
<b>Soutien aux aidant·es proches de personnes malades</b>	<a href="https://social.brussels/category/923">https://social.brussels/category/923</a>
<b>Sports adaptés aux personnes en situation de handicap</b>	<a href="https://social.brussels/category/76">https://social.brussels/category/76</a>
<b>Télévigilance</b>	<a href="https://social.brussels/category/38">https://social.brussels/category/38</a>
<b>Traduction et interprétariat social</b>	<a href="https://social.brussels/category/317">https://social.brussels/category/317</a>
<b>Transport adapté aux personnes en chaise roulante</b>	<a href="https://social.brussels/category/359">https://social.brussels/category/359</a>
<b>Transport pour les courses</b>	<a href="https://social.brussels/category/360">https://social.brussels/category/360</a>
<b>Transport pour raison médicale non urgente</b>	<a href="https://social.brussels/category/31">https://social.brussels/category/31</a>
<b>Transport pour raisons sociales (loisirs etc.)</b>	<a href="https://social.brussels/category/32">https://social.brussels/category/32</a>
<b>Transports en commun (pour personnes à mobilité réduite)</b>	<a href="https://social.brussels/category/30">https://social.brussels/category/30</a>
<b>Vie relationnelle affective et sexuelle des personnes handicapées</b>	<a href="https://social.brussels/category/1050">https://social.brussels/category/1050</a>
<b>Visiteur·euses pour personnes malades et isolées à domicile</b>	<a href="https://social.brussels/category/41">https://social.brussels/category/41</a>
<b>Zoom Seniors</b>	<a href="https://social.brussels/organisation/18926">https://social.brussels/organisation/18926</a>

## 4. POUR ALLER PLUS LOIN

### VIOLENCES VÉCUES AU DOMICILE

#### Constat de violence intrafamiliale et conjugale

*En cas d'urgence médicale, il est indispensable d'appeler le 112.*

*En cas d'urgence nécessitant une protection, il est indispensable d'appeler le 101.*

Plusieurs lignes d'appel peuvent être contactées en cas de constat de violence ou de maltraitance. Elles permettent d'écouter et d'accompagner les victimes.

NOMS	PUBLIC	TÉLÉPHONE
<b>Ecoute Violences Conjugales</b>	Personnes victimes de violence conjugale et intrafamiliale	<b>0800 30 0 30</b>
<b>SOS Viol</b>	Personnes victimes de violence conjugale et sexuelle	<b>0800 98 100</b>
<b>Ecoute seniors (InforHomes)</b>	Seniors victimes d'abus, maltraitance	<b>02 223 13 43</b>
<b>Brussels Meldpunt OMB (HomeInfo)</b>	Seniors victimes d'abus, maltraitance	<b>02 511 91 20</b>
<b>Awel</b>	Enfants et adolescent·es victimes de violence et d'abus	<b>102</b>
<b>Service Ecoute enfants</b>	Enfants et adolescent·es	<b>103</b>
<b>SOS Enfants</b>	Enfants victimes de violences, abus, maltraitance	<b>CHU Saint-Pierre : 02 535 34 25 Famille Saint-Luc : 02 764 20 90</b>
<b>VECK (Vlaams Expertise Centrum voor Kindermishandeling)</b>	Enfants victimes de violences, abus, maltraitance	<b>1712</b>

## Violence subie en tant que professionnel·le social-santé

Différents espaces d'intervention ou de supervision existent pour les professionnel·les du social santé.

Praxis ASBL est dédiée aux violences conjugales et intrafamiliales. Elle organise des séances d'informations et de formations pour les professionnel·les.

## VOLONTARIAT

De nombreuses structures travaillent en collaboration avec des volontaires dans différents domaines. En tant que professionnel·le, il est parfois compliqué d'accompagner et d'encadrer ces volontaires.

Afin que ceux-ci soient le mieux outillés pour accompagner certains publics vulnérables ou afin de mieux comprendre certaines problématiques, plusieurs ressources sont disponibles :

- [Volontariat](#)
- [Volontariat au profit des personnes en situation de handicap](#)
- [ABC du volontariat à domicile : Outil développé par le réseau VolontariAS et disponible sur la Plateforme Francophone du Volontariat.](#)

## LIGNES D'APPEL

Ce Focus a pour but de répertorier les grandes ressources de manière transversale afin d'aider tout·e professionnel·le à trouver l'orientation adéquate dans le cadre d'une vie à domicile. Si l'information nécessaire ne se retrouve pas dans ce Focus, des lignes d'appel et sites d'orientation pour les professionnel·les et les bénéficiaires existent selon des domaines plus spécifiques. Ils répondent généralement dans les deux langues ou, le cas échéant, réorientent vers le service adapté à la langue de l'appelant·e.

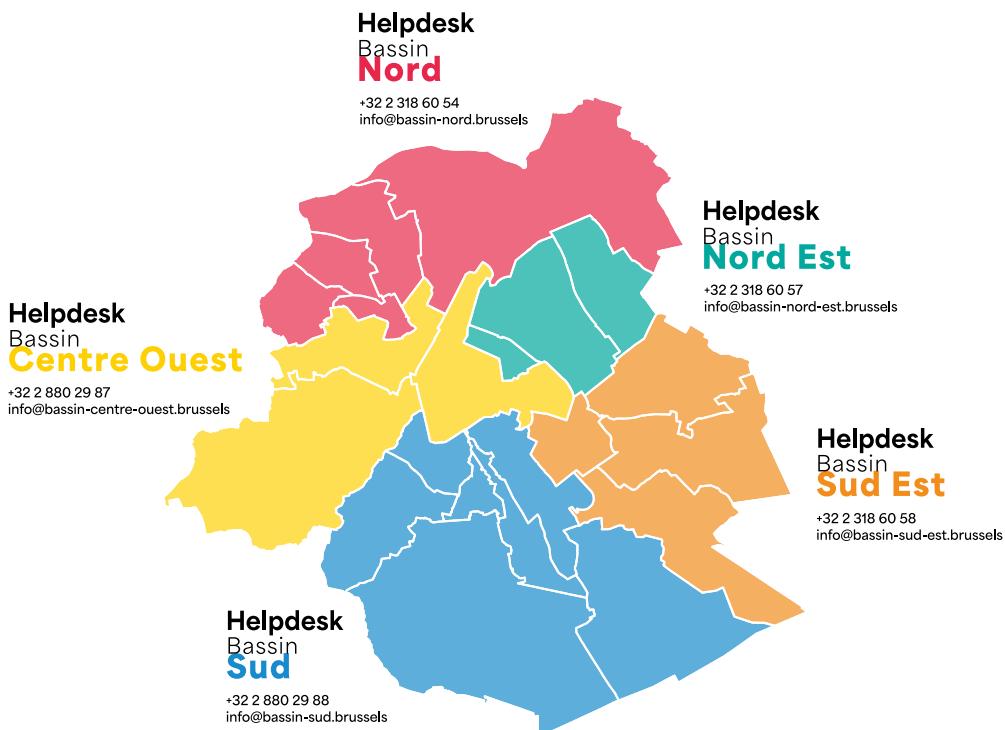
Pour les lignes d'appel ayant pour thématique la santé mentale, voir répertoire du focus santé mentale.

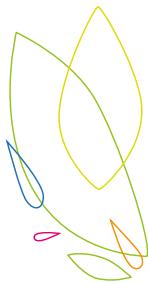
NOMS	PROBLÉMATIQUE TRAITÉE	POUR QUI ?	TÉLÉPHONE	MAIL
<b>Coponcho</b>	Aidants proches	Bénéficiaires et professionnel·les	02 515 02 63	<a href="mailto:Info@coponcho.be">Info@coponcho.be</a>
<b>Aidants proches</b>	Aidants proches	Bénéficiaires (et professionnel·les)	02 474 02 55	<a href="mailto:Info@aidantsproches.brussels">Info@aidantsproches.brussels</a>
<b>AI-anon</b>	Aidants proches (d'une personne alcoolique)	Bénéficiaires	02 216 09 08	<a href="mailto:info@alanon.be">info@alanon.be</a>
<b>Allo ? Aide sociale (FDSS)</b>	Aide sociale	Bénéficiaires et professionnel·les	0800 35 243	
<b>CAW</b>	Aide sociale	Bénéficiaires	0800 13 500	<a href="mailto:onthaal@cawbrussel.be">onthaal@cawbrussel.be</a>
<b>Centre appui social énergétique (CASE)</b>	Aide sociale - Précarités énergétiques et hydriques	Professionnel·les	02 526 03 00	<a href="mailto:socialenergie@fdss.be">socialenergie@fdss.be</a>
<b>Alcooliques anonymes</b>	Assuétudes	Bénéficiaires	078 15 25 56	
<b>Druglijn</b>	Assuétudes	Bénéficiaires (et professionnel·les)	078 15 10 20	
<b>Infor Drogue</b>	Assuétudes	Bénéficiaires et professionnel·les	02 227 52 52	
<b>RESAD</b>	Assuétudes	Professionnel·les	02 534 87 41	
<b>BrAP</b>	Handicap	Bénéficiaires et professionnel·les	02 201 76 43	<a href="mailto:info@brap.be">info@brap.be</a>

<b>HandiPro SPF</b>	Handicap	Bénéficiaires et professionnel·les	<b>0800 98 799</b>	
<b>PHARE</b>	Handicap	Bénéficiaires et professionnel·les	<b>02 800 82 03</b>	<a href="mailto:Info.phare@spfb.brussels">Info.phare@spfb.brussels</a>
<b>Atelier des Droits Sociaux</b>	Juridique	Bénéficiaires et professionnel·les	<b>02 512 02 90</b>	<a href="mailto:aidesociale@ladds.be">aidesociale@ladds.be</a>
<b>Télébarreau</b>	Juridique	Bénéficiaires et professionnel·les	<b>02 511 54 83</b>	
<b>Bureau juridische bijstand</b>	Juridique	Bénéficiaires et professionnel·les	<b>02 519 84 68</b>	
<b>Alzheimer Liga</b>	Maladie Alzheimer ou autres maladies apparentées	Bénéficiaires et professionnel·les	<b>0800 15 225</b>	<a href="mailto:hulpvragen@alzheimerligavlaanderen.be">hulpvragen@alzheimerligavlaanderen.be</a>
<b>Ligue Alzheimer</b>	Maladie Alzheimer ou autres maladies apparentées	Bénéficiaires et professionnel·les	<b>0800 15 225</b>	<a href="mailto:soutien@alzheimer.be">soutien@alzheimer.be</a>
<b>Home info</b>	Seniors	Bénéficiaires et professionnel·les	<b>02 511 91 20</b>	<a href="mailto:info@home-info.be">info@home-info.be</a>
<b>Infor Home</b>	Seniors	Bénéficiaires et professionnel·les	<b>02 219 56 88</b>	<a href="mailto:inforhomes@misc.irisnet.be">inforhomes@misc.irisnet.be</a>
<b>SéOs (Service d'Ecoute et d'Orientation Spécialisé)</b>	Personnes ayant des comportement potentiellement inadéquats ou fantasmes sexuels déviants	Bénéficiaires et professionnel·les	<b>0800 200 99</b>	<a href="mailto:contact@seos.be">contact@seos.be</a>

## RÉPERTOIRES D'ORIENTATION

<b>Le Bon Plan</b>	Guide de recherche de ressources (personnes en situation de précarité)	Bénéficiaires et professionnel·les		<a href="http://www.dune-asbl.be/le-bon-plan/">www.dune-asbl.be/le-bon-plan/</a>
<b>Ligue des Usagers des Services de Santé (LUSS)</b>	Annuaire des associations	Bénéficiaires et professionnel·les		<a href="http://www.luss.be/associations/">www.luss.be/associations/</a>
<b>Réseau SAM</b>	Guide de recherche de ressources (tout public)	Bénéficiaires et professionnel·les		<a href="http://www.reseau-sam.be/fr/">www.reseau-sam.be/fr/</a>





## FOCUS DISPONIBLES

- Soins palliatifs et fin de vie
- Soutien à domicile pour les personnes de 60 ans et +
- Systèmes de prise en charge du diabète de type 2
- Santé mentale : offre de soutien et d'accompagnement en Région bruxelloise
- Ressources pour une vie à domicile
- Accessibilité financière aux soins – assurance maladie obligatoire
- Accessibilité financière aux soins – hors assurance maladie obligatoire
- Périnatalité : offre de soins et d'accompagnement à Bruxelles



Les focus s'articulent avec des répertoires, des FAQ et Focus Live (webinaires).

→ Rendez-vous sur [brusano.brussels](http://brusano.brussels)



Avec le soutien de la Cocom  
COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE